Pour limiter l’immigration, le Japon multiplie par vingt les frais de résidence permanente des étrangers et oblige les candidats à avoir un revenu supérieur à la moyenne des foyers japonais

02/10/2026 à 17h39



Face à la hausse de la population étrangère vivant dans le pays, le gouvernement nippon a opté pour un important virage migratoire. Les autorités ont annoncé plusieurs mesures économiques afin de limiter l’arrivée de nouveaux résidents.

En un an, la population étrangère résidant au Japon a augmenté de 9,5%, atteignant 4,12 millions de personnes selon l’Agence japonaise des services d’immigration.

Face à ces chiffres, la première ministre Sanae Takaichi a décidé de resserrer la politique migratoire du pays. Le gouvernement japonais n’a pas seulement multiplié par vingt les frais de la résidence permanente. Il a aussi relevé ceux des demandes de changement de statut et de prolongation de séjour.

Les candidats à la résidence permanente doivent aussi remplir de nouvelles conditions. Ils doivent justifier d'un revenu supérieur à la moyenne des foyers japonais qui est d'environ 7,85 millions de yens par an, soit 44.000 euros.

À partir d'avril 2027, ils devront également avoir une pension de retraite suffisante et un niveau de japonais requis comme le rapporte le média *The Japan Time*s. En juillet, l'Empire du Soleil-Levant avait déjà pris la décision de quintupler le coût du simple visa d'entrée sur le territoire. La première révision en près de 50 ans, ce qui illustre bien la volonté des autorités de réfréner l'arrivée d'étrangers.

Le Figaro